

L'hon. M. Tolmie:

Q. Recommanderiez-vous l'abolition du tarif pour faire face à cette situation et pour empêcher cet écart injuste?—R. Pas du tout. Cela n'y ferait rien. Le tarif n'a rien à voir dans l'augmentation des frais de distribution.

M. Sales:

Q. Diriez-vous que notre système de distribution est un système bien dispendieux?—R. Je crois que le système et que les frais de distribution au Canada aujourd'hui, c'est-à-dire du manufacturier canadien au consommateur, sont absolument hors de proportion. La base de ce système n'est pas du tout satisfaisante au Canada à l'heure actuelle, et aujourd'hui plus que jamais auparavant à ma connaissance.

Q. A propos de votre tarif, j'ai remarqué que tout votre exposé repose sur des comparaisons, monsieur Bowman. Vous parlez d'un tarif élevé dont les effets sont mauvais, puis d'un tarif modéré tandis que vos amis les manufacturiers emploient généralement le mot "suffisant". Qui va déterminer la différence entre un tarif élevé, un tarif modéré et un tarif suffisant?—R. Je crois que cela dépendra d'une investigation scientifique faite par le gouvernement et que ceux qui seront chargés d'étudier cette question du tarif devront peser toutes ces questions à tous les points de vue et toujours tenir compte, dans la mise au point du tarif, des meilleurs intérêts du consommateur.

Q. Que pensez-vous du fait qu'une industrie demandant un tarif de protection en disant que le tarif est nécessaire afin de pouvoir continuer leur commerce, soit appelée à comparaître devant un petit comité de cette Chambre, de déposer devant ce comité ses livres et d'indiquer comment et pourquoi elle a besoin du tarif avant que ce tarif ne lui soit accordé?—R. Je parle bien franchement ici et si j'étais intéressé dans une investigation de ce genre et si j'en avais la responsabilité, je voudrais obtenir d'autres renseignements que ceux que l'on obtient simplement par ouï-dire, de la part de personnes intéressées dans cette entreprise. Je voudrais que l'on me fasse un exposé complet, en blanc et en noir, de toute cette affaire et de tout ce qui s'y rapporte. C'est la seule manière de faire une investigation.

Q. Et recommanderiez-vous d'agir de cette manière?—R. Je ne sais pas si l'on obtiendrait quelque résultat en faisant cette investigation devant un comité de la Chambre, mais vous pourriez obtenir un meilleur résultat et, plus complet, si le soin d'obtenir ce renseignement était laissé au cabinet, au gouvernement. Il faudrait obtenir le concours d'experts compétents à faire une investigation complète et tous les manufacturiers devraient être obligés de tout dévoiler, absolument tout, dans le but d'aider le gouvernement à établir un tarif approprié et bien équilibré.

Q. Si vous vouliez entreprendre de faire aujourd'hui ce que vous avez fait hier, c'est-à-dire que vous avez donné une petite leçon aux cultivateurs sur la nécessité de revenir à une base économique solide. . . —R. Oui.

Q. . . . et adopter de bonnes méthodes d'affaires?—R. Oui.

Q. Je crois que vous seriez très bien en mesure de donner une leçon du même genre au manufacturier canadien.—R. Je crois qu'à certains points de vue je serais peut-être en mesure de le faire pour la raison que je diffère d'opinion avec un bon nombre de mes amis les manufacturiers, et, personnellement, j'ai à plusieurs occasions fait ces remarques.

Q. Cela ne produit aucun effet tant qu'ils peuvent s'appuyer sur le tarif?—R. Je n'ai constaté aucun résultat.

Q. L'abolition du tarif les aiderait à se tirer d'affaires eux-mêmes?—R. Le grand malheur en ce monde c'est que l'un de nos grands maux est l'égoïsme